

Les 6 niveaux de menace en protection physique d'une personne.

La protection rapprochée consiste à protéger une personne dénommée client, quel que soit le lieu où il se trouve, vis-à-vis de toutes formes d'agressions (Atteintes) qui peuvent être commises par un ou plusieurs agresseurs.

Une personne a besoin d'être protégée à partir du moment où on est capable d'identifier un niveau de menace réel et sérieux qui impose un dispositif de protection rapprochée (DPR) autour de la personne.

Niveau 1 - ©

Motivation de l'agresseur : Approcher le client.

Contexte : Le client doit faire face à un public envahissant, débordant, excessif, indiscret qui peut commettre des atteintes à la vie privée, qui peut prendre des photos ou des vidéos non autorisées.

Type d'atteinte : Atteinte à la libre circulation et la vie privée de la personne.

Niveau 2 - ©

Motivation de l'agresseur : Intimider le client.

Contexte : Le client doit faire face à un public qui a recours à l'injure, l'insulte, la provocation, la menace verbale, la bousculade.

Type d'atteinte : Atteinte à l'intégrité psychologique de la personne.

Niveau 3 - ©

Motivation de l'agresseur : Intimider le client et dégrader son image.

Contexte : Etre à proximité du client pour l'enfariner, l'entarter, le gazer, le déséquilibrer par saisie ou être à distance pour lancer des projectiles non blessant mais dégradant : Tomates, œufs, boules puantes ...

Type d'atteinte : Atteinte à la réputation et à l'image de la personne.

Niveau 4 - ©

Motivation de l'agresseur : Passage à l'acte sur le client pour le blesser ou sur le DPR pour enlever le client.

Contexte : Etre à proximité du client pour donner un coup ou l'étrangler ou le faire mordre par un chien ou être à distance pour projeter des projectiles pour blesser : Cailloux, barre de fer ... ou être à l'embuscade pour neutralisation du DPR et enlèvement du client.

Type d'atteinte : Atteinte à l'intégrité physique de la personne.

Niveau 5 - ©

Motivation de l'agresseur : Tuer le client

Contexte : Etre à proximité du client pour le poignarder, pour faire feu, pour se faire exploser ou pour projeter un engin explosif ou pour l'écraser à l'aide d'un véhicule ou faire exploser un engin sur le passage ou dans la zone d'attente du client ou être à distance du client pour le tuer d'un tir à longue portée (plutôt au niveau 5).

Type d'atteinte : Atteinte à la vie de la personne.

Niveau 6 - ©

Motivation de l'agresseur : Tuer le client

Contexte : Idem niveau 5 mais en zone de conflit c'est-à-dire dans un pays en guerre ou dans une zone dans laquelle le recours d'une arme ou d'un engin explosif est devenu normal, banal, courant, ordinaire, habituel, usuel pour éliminer le client.

Type d'atteinte : Atteinte à la vie de la personne.

Pour rappel : Nous sommes en **3PA** quand le client que je protège, a pu justifier sa demande auprès du Ministre de l'intérieur * en raison de risques exceptionnels d'atteinte à sa vie. Par conséquent, 3PA à partir d'une menace de niveau 5.

3PA avec des armes de catégorie B et D : APRA

* Service Central des Armes et des Explosifs (SCAE)

Nota : La présente définition ci-dessus des 6 niveaux de menace en protection rapprochées, appartient au Cabinet S'Way et a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI au titre de la protection intellectuelle.

Cabinet S'Way® - Thierry BLANCHET - 16/01/2025

Article 122-4 du code de la propriété intellectuelle : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle est interdite » - Copyright ©

Les 6 niveaux de menace en surveillance humaine.

La surveillance humaine consiste notamment à surveiller le comportement des personnes au sein d'un établissement ou d'un site afin de protéger les personnes dénommées occupants, vis-à-vis de toutes formes d'agressions (Atteintes) qui peuvent être commises par un ou plusieurs agresseurs.

Un établissement ou un site a besoin d'être surveillé à partir du moment où on est capable d'identifier un niveau de menace réel et sérieux qui impose un dispositif de surveillance (DS) de sorte à protéger les occupants en raison de potentiels agresseurs.

Niveau 1 - ©

Motivation de l'agresseur : Approcher les occupants

Contexte : L'établissement ou le site doit faire face devant son ou ses entrée(s) ou à proximité, à un public envahissant, débordant, excessif, indiscret qui peut commettre des atteintes à la vie privée, qui peut prendre des photos ou des vidéos non autorisées.

Type d'atteinte : Atteinte à la libre circulation et la vie privée de la personne.

Niveau 2 - ©

Motivation de l'agresseur : Intimider et/ou déstabiliser les occupants

Contexte : L'établissement ou le site doit faire face devant son ou ses entrée(s) ou à proximité ou à l'intérieur de l'établissement ou du site, à un public qui a recours aux incivilités, à l'injure, l'insulte, la provocation, la menace verbale, la bousculade.

Type d'atteinte : Atteinte à l'intégrité psychologique des occupants

Niveau 3 - ©

Motivation de l'agresseur : Intimider et/ou déstabiliser les occupants et dégrader l'image de l'établissement ou du site.

Contexte : Être à proximité ou à l'intérieur de l'établissement ou du site pour dégrader saccager, renverser, détruite, détériorer ou être à distance pour lancer des projectiles non blessant mais dégradant : Tomates, œufs, boules puantes ...

Type d'atteinte : Atteinte à la réputation et à l'image de l'établissement ou du site.

Niveau 4 - ©

Motivation de l'agresseur : Passage à l'acte pour blesser les occupants

Contexte : Pénétrer au sein de l'établissement ou du site pour donner des coups sur les occupants ou les étrangler ou les faire mordre par un ou plusieurs chien(s) ou être à distance pour projeter des projectiles pour blesser : Cailloux, barre de fer ...

Type d'atteinte : Atteinte à l'intégrité physique des occupants

Niveau 5 - ©

Motivation de l'agresseur : Tuer les occupants.

Contexte : Etre à proximité des occupants pour les poignarder, pour faire feu, pour se faire exploser ou pour projeter un engin explosif ou pour l'écraser à l'aide d'un véhicule ou faire exploser un engin sur le passage ou dans une zone d'attente ou être à distance pour tuer d'un tir à longue portée.

Type d'atteinte : Atteinte à la vie des occupants.

Niveau 6 - ©

Motivation de l'agresseur : Tuer les occupants.

Contexte : Idem niveau 5 mais l'établissement ou le site est en zone de conflit c'est-à-dire dans un pays en guerre ou dans une zone dans laquelle le recours d'une arme ou d'un engin explosif est devenu normal, banal, courant, ordinaire, habituel, usuel pour éliminer le client.

Type d'atteinte : Atteinte à la vie des occupants.

Pour rappel :

Nous sommes en **MA** quand l'établissement ou le site que je surveille et que je protège, a pu justifier sa demande auprès du Préfet * aux regards des risques d'agression que la mission fait peser sur les agents. Par conséquent, MA à partir d'une menace de niveau 4.

MA avec des armes de catégorie D : ADSA ou ASRA-d ou ASRA niveau 1

* Préfet du département du lieu d'exercice de la mission

Nous sommes en **SA** quand l'établissement ou le site que je surveille et que je protège, a pu justifier sa demande auprès du Préfet * aux regards de circonstances exposant les agents en charge de la mission de surveillance ou les personnes se trouvant dans les lieux surveillés à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie. Par conséquent, SA à partir d'une menace de niveau 5.

SA avec des armes de catégorie B et D : ASRA ou ASRA-bd ou ASRA niveau 2

* Préfet du département de l'établissement où les armes sont conservées

Nota : La présente définition ci-dessus des 6 niveaux de menace en surveillance humaine, appartient au Cabinet S'Way et a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI au titre de la protection intellectuelle.

Cabinet S'Way® - Thierry BLANCHET - 16/01/2025

Article 122-4 du code de la propriété intellectuelle : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle est interdite » - Copyright ©